



Réunion de Comité de pilotage

Mardi 11 Octobre 2022

ODJ :

- Avis de la CIB, réserve et recommandations
- Présentation de l'équipe PAPI et contours des missions
- Mise en œuvre du Programme d'action 2022
- Constitution des groupes de travail pour la mise en œuvre et calendrier
- Présentation par la CA2BM de leur demande de changement de la maîtrise d'ouvrage de la fiche action VI-3 Remise en fond de vallée de la Dordogne en aval de Bréxent-Enocq
- Questions diverses

Lieu : SymcécA, Auchy-les-Hesdin

Rédaction : Sabine Bizeur
Grégoire Jacquesson

Diffusion : Les membres du tableau

Présents

Noms	Qualité	Entités
Yves Gille	Président	Symcéa
Marcel Leclercq	Vice-Président/ternois Com	Symcéa/Ternois Com
Philippe Fourcroy	Vice-Président	Symcéa
Valérie Chérigié	Directrice	Symcéa
Grégoire Jacquesson	Responsable du Pôle « Gestion des risques »	Symcéa
Émilie Cerf	Chargée de mission « Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens »	Symcéa
Stéphane Kamdoum	Chargée de mission « Réseau de mesures hydrologiques »	Symcéa
Sabine Bizeur	Secrétaire technique	Symcéa
Frédéric Sampson	Sous-Préfet	Sous-Préfecture de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer
Catherine Dupuis		Sous-Préfecture de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer
Dominique Masson	Vice-président GEMAPIE	CA2BM
Mathieu Parat	Directeur Environnement	CA2BM
Dominique Coquet	Vice-président GEMAPI	Ternois Com
Cyril Congy	DGS	7 Vallées
Constant Vasseur	Maire	CCHPM
Julien Evrard	Technicien	CCHPM
Damien Bricout	Vice-président Environnement	Campagnes de l'Artois
Delphine Lefebvre	Technicienne Environnement	Campagnes de l'Artois
Stéphane Ansart	Chargé de mission	DDTM
Océane Martinez	Chargée de mission	DREAL
Corinne Bétrancourt	Experte inondations et compétences locales de l'eau	Agence de l'Eau Artois Picardie
Caroline Duriez	Chargée de mission	Conseil Régional HDF
Jean-François Blondel	Chargé de mission	Conseil Départemental
Bertrand Boddaert	Chargé de mission	Chambre d'agriculture NPDC

Remarque CR précédent

Sans objet

Compte-rendu

Monsieur Gille, Président du Comité de pilotage introduit le 1^{er} COPIL de la mise en œuvre du PAPI de la Canche et rappelle qu'on entre enfin dans la phase opérationnelle du PAPI après la labellisation qui a eu lieu fin juin. On attend le retour de la signature de la convention cadre pour commencer à déposer les demandes de financements. Une première demande dans le cadre du Plan Concerté de l'Eau a été déposée auprès de l'Agence de l'eau Artois Picardie. Pour le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeur (ex Fond Barnier) une demande a été adressée auprès de la DDTM du Pas-de-Calais pour l'animation et une demande pour la mise en œuvre des premières fiches action va être déposée. En ce qui concerne le FEDER, une réunion organisée par le Conseil Régional est prévue la semaine prochaine concernant les modalités de financement.

La présentation suit le plan suivant :

- Avis de la CIB, réserve et recommandations
- Présentation de l'équipe PAPI et contours des missions
- Mise en œuvre du Programme d'action 2022
- Constitution des groupes de travail pour la mise en œuvre et calendrier
- Présentation par la CA2BM de leur demande de changement de la maîtrise d'ouvrage de la fiche action VI-3 Remise en fond de vallée de la Dordonne en aval de Bréxent-Enocq
- Questions diverses

Les échanges y faisant suite sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Relevé de décisions	Action
<p>Avis de la CIB, réserve et recommandations :</p> <p>La Commission Inondation de Bassin (CIB) s'est réunie le 18 mai dernier afin d'émettre un avis concernant le dossier de candidature qui a été déposé en janvier 2022 et après 4 mois d'instruction, celui-ci étant favorable. Cependant il fait l'objet d'une réserve pour les fiches VI.1 VI.2 VI.3, la CIB a considéré que les projets n'étant pas assez aboutis techniquement. Plus précisément, cette réserve porte sur les financements de la phase travaux des actions.</p> <p>Pour rappel l'axe VI correspond à la mise en place d'ouvrages de ralentissement dynamique des écoulements.</p> <p>Cette réserve pourra être levée dès lors que seront présentées les études qui justifieront les choix techniques qui montreront la faisabilité de ces fiches actions.</p> <p>La CA2BM, maître d'ouvrage des fiches actions a adressé au Préfet du Pas-de-Calais une lettre expliquant la manière dont elle va répondre au calendrier (3 ans) pour mener les études et lever cette réserve.</p> <p>Cette réserve ne bloque aucunement les autres actions, elle permet de s'engager dans la phase d'étude.</p> <p>Monsieur Ansart précise que pour lever cette réserve il y a 2 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Au niveau du Préfet Pilote, responsable de la mise en œuvre du PAPI• De la CIB qui a demandé qu'on présente les études techniques <p>La CIB en émettant une liste de recommandations, nous alerte sur un certain nombre de points pour mettre en œuvre correctement notre PAPI comme par exemple : l'importance de poursuivre la mise en œuvre en s'appuyant sur un comité de pilotage des groupes de travail, organe mis en place lors de l'élaboration.</p>	

Présentation de l'équipe PAPI et contours des missions :

Le suivi administratif et financier sera assuré par Valérie Chérigé, directrice du Symcécia secondée par Vanessa Boudinel ;

Sabine Bizeur assurera une partie du secrétariat technique avec notamment l'organisation des futures réunions, les prises de rendez-vous, la rédaction des comptes rendus et la logistique ;

Grégoire Jacquesson poursuit sa mission avec le suivi et la coordination de la mise en œuvre du PAPI. Il aura aussi la charge de la mise en œuvre des fiches action de l'axe I, III, IV et VI

Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens – Emilie Cerf

Émilie Cerf a intégré l'équipe PAPI Canche début septembre (2022), elle est chargée de la mise en œuvre des fiches action relatives à la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens, des activités économiques et des réseaux.

La mise en œuvre de l'axe V se répartie entre deux maîtrises d'ouvrage, la CA2BM pour les enjeux de son territoire et le Symcécia pour les 5 EPCI : Desvres-Samer, Haut Pays de Montreuillois, 7 Vallées, Ternois Com et Campagnes de l'Artois. Ses missions consistent à :

- Informer et sensibiliser les habitants du bassin versant pour réduire leur vulnérabilité,
- Réaliser les diagnostics des habitations et des entreprises pour définir les actions à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité,
- Accompagner les propriétaires pour le financement des travaux à réaliser,
- Suivre l'étude relative à l'analyse de la vulnérabilité des réseaux du périmètre du PAPI Canche.

M. Fourcroy demande s'il y aura des contraintes pour les propriétaires ?

M. Jacquesson répond qu'il n'y aura pas d'obligations mais les PPR peuvent prescrire un certain nombre de travaux obligatoires comme la création d'étages refuges ou la mise en place de batardeaux.

M. le Sous-Préfet évoque les inondations de janvier 2021, on a constaté que de nombreuses habitations ont été construites sans autorisation conforme et qui aujourd'hui sont confrontées aux risques et demande quelle communication on va transmettre à ces propriétaires vis-à-vis du bâti illégal ?

M. Jacquesson répond qu'une communication auprès des habitants sur les risques auxquels ils sont exposés sera proposée. Des critères pour définir les secteurs pour lesquels on doit agir en priorité seront adoptés.

Réseaux de mesures hydrologiques – Stéphane Kamdoum

Stéphane Kamdoum a rejoint l'équipe PAPI Canche début octobre 2022. Ses missions s'organisent autour :

- Du dimensionnement et de la conception, l'installation des stations hydrologiques,
- De la maintenance des stations,
- De la validation des données et de la rédaction des rapports avec une analyse critique,
- De la formalisation des échanges de données avec nos partenaires et la veille technologique.

Actuellement, il y a 5 stations pour le suivi débitimétrique gérées par la DREAL et intégrée à Vigicrue. Pour l'installation des stations dans le cadre du PAPI Canche, 7 secteurs sont présélectionnés et feront l'objet d'une analyse détaillée :

- En amont de la Canche
- En amont de la Ternoise
- La vallée de la Planquette
- Vallée de la Créquoise
- Le bras de Brosne
- La Baie de Canche (marégraphe)
- La Course

Symcécia

Relevé de décisions	Action
<p>M. Parat précise que la CA2BM gère les stations installées sur la Dordogne et l'Huitrepin. Il demande comment va s'articuler l'action du Symcéa sur ces stations ?</p> <p>M. Jacquesson précise que l'objectif n'est pas de se substituer à la CA2BM mais d'étudier avec la CA2BM les modalités d'intervention pour intégrer ces stations au réseau de mesures du PAPI Canche. Concernant l'Axe III, M. Parat demande si un accompagnement des EPCI est prévu pour la rédaction des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) ?</p> <p>M. Jacquesson répond que cet accompagnement est prévu dans le cadre de la mise en œuvre de fiche actions III- 4</p>	
<p>Mise en œuvre du programme d'action 2022 :</p> <p><u>Pour le Symcéa</u> Concernant l'Axe I, 7 fiches actions liées aux premières actions de communication seront engagées les derniers mois de 2022.</p> <p>Pour l'axe II, l'étude de la fiche action II-1, qui devait être initialement confiée à un prestataire, sera réalisée directement par M. Kamdomm avec l'appui du Service de Prévision des Crues de la DREAL. Cette démarche a déjà commencé. Cette action est un préalable à la mise en œuvre de la mise en place du réseau de mesures hydrologiques.</p> <p>Pour l'Axe V, l'étude de diagnostics de réseaux sur l'ensemble du périmètre du PAPI Canche sera suivie par Mme Cerf ;</p> <p>Concernant l'Axe VI et la fiche action VI-5 relative à l'aménagement des reconquêtes du lit majeur, la rédaction du cahier des charges du dossier de consultation va être engagée pour lancer cette dernière début 2023.</p> <p><u>Pour la CA2BM</u> Dès 2023 : lancement des diagnostics de vulnérabilité pour l'Axe V Concernant l'Axe VI, la CA2BM espère pouvoir présenter les résultats de la consultation relative aux fiches VI.1 et VI.2 au conseil d'agglomération du 20 décembre 2022 pour l'attribution du marché pour 2023. Pour l'axe VII la CA2BM est en train de rédiger et de finaliser le cahier des charges des études de la fiche action VII-1.</p> <p>Mme Betrancourt demande si lors de la rédaction du cahier des charges concernant l'Axe VI a été pris en compte les solutions fondées sur la nature ?</p> <p>M. Parat répond que c'est même un point fondamental. Les prestataires doivent, en priorité, proposer des aménagements qui répondent aux exigences de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et au FEDER. En cas d'impossibilité, le prestataire devra fournir un argumentaire pour justifier le non recours aux solutions fondées sur la nature.</p> <p>Mme Martinez ajoute que pour les ouvrages d'hydraulique douce il y a énormément de financement.</p> <p>M. Parat et M. Coquet souligne qu'il s'agit que d'aides sur la création et non sur l'entretien.</p>	

Relevé de décisions	Action
<p>Constitution des groupes de travail pour la mise en œuvre et calendrier :</p> <p>Pour la mise en œuvre du PAPI Canche, il est proposé aux membres du COPIL de maintenir les groupes de travail et de créer un groupe de travail par axe.</p> <p>Les groupes de travail sont ouverts aux élus, techniciens, services de l'État et des partenaires financiers et des personnes ressource sur la thématique du groupe de travail.</p> <p>L'objectif est de participer et de suivre la mise en œuvre des fiches actions du PAPI Canche. Dans l'idéal, chaque EPCI et partenaires devraient être représentés dans chaque groupe.</p> <p>Il est proposé d'organiser les premiers groupes de travail d'ici fin 2022 pour l'Axe I, II, V.</p> <p>Les groupes de travail de l'Axe I, II et V pourraient se réunir en novembre et décembre. Enfin dès 2023 l'ambition est de réunir 3 groupes de travail par mois.</p> <p>Chaque membre du COPIL va recevoir un formulaire d'inscription et les sondages de dates associés aux groupes de travail des axes I, II et V afin de programmer les premières rencontres.</p> <p>Mme Duriez demande s'il sera possible de participer aux groupes de travail en visioconférence M. Jacquesson confirme cette possibilité.</p>	<p>Symcéa</p>
<p>Présentation par la CA2BM de leur demande de changement de la maîtrise d'ouvrage de la fiche action VI-3 Remise en fond de vallée de la Dordogne en aval de Bréxent-Enocq :</p> <p>Après avoir détaillé l'objectif de la fiche VI-3, M. Parat présente l'argumentaire de la CA2BM pour la reprise de la maîtrise d'ouvrage par le Symcéa de la fiche VI-3 Remise en fond de vallée de la Dordogne en aval de Bréxent-Enocq en précisant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre de ce type d'opération est prévue dans les statuts du Symcéa au titre de l'entretien et la restauration des cours d'eau et de la mise en œuvre des travaux relatifs à la restauration, la gestion et l'entretien de zones humides et du transfert de cette compétence par la CA2BM au Symcéa - le même type d'opération est porté par le Symcéa dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action VI-5 Aménagement de la reconquête des lits majeurs. <p>D'un point de vue financier, le transfert de compétence au Symcéa impliquerait une mutualisation du reste à charge par l'ensemble des EPCI du périmètre du PAPI Canche soit 133 600€ répartis sur 6 ans.</p> <p>M. Gille précise que la demande de la CA2BM a été présentée en commission GEMA du 10 octobre, la décision définitive sera prise lors du Conseil syndical qui aura lieu le 05 décembre prochain.</p> <p>M. Coquet nous informe que Ternois Com appliquera le principe de solidarité de bassin, il est donc favorable au transfert de la compétence vers le Symcéa. Pour Haut Pays du Montreuillois, Julien Evrard précise qu'ils ne s'opposent pas à ce transfert.</p> <p>Pour 7 Vallées, M. Congy s'interroge sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la maîtrise d'ouvrage du Symcéa et ses capacités financières pour conduire l'opération notamment de la fiche action VI-5, • la solidarité de bassin et ses contours. <p>M. Gille rappelle que si la demande de la CA2BM s'est faite au mauvais moment, elle est techniquement cohérente. La solidarité de bassin est un des fondements de la gestion des inondations et elle doit logiquement s'exprimer dans la mise en œuvre du PAPI Canche.</p>	